

Actualités réglementaires et politiques PJL Climat et rapport IGF / France stratégie sur le e-commerce

L'actualité réglementaire et politique sur le commerce et le e-commerce s'est intensifiée ces dernières semaines. Afin de vous accompagner et vous informer, vous trouverez un **décryptage des annonces politiques, des initiatives réglementaires et des actions entreprises par la FEVAD** sur ces différents sujets ainsi que les prises de **positions formulées par la FEVAD**.

1. L'examen du projet de loi Climat /Convention citoyenne a débuté à l'Assemblée Nationale

Le contexte :

Parmi les sujets qui peuvent impacter notre secteur, plusieurs amendements ont été déposés et visent à :

- Mettre en place un « **score carbone** » sur l'impact environnement des biens et services du e-commerce inspiré du « nutri score ». Aurore Bergé, rapporteur de cette partie du texte s'est engagée à faire une nouvelle proposition en vue de la séance publique sur la base d'une [proposition du Député Bazin](#)
- **Instaurer un moratoire sur les entrepôts du e-commerce pour lutter contre l'artificialisation des sols**. L'article 52 du projet de loi fixe un principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales qui entraîneraient une artificialisation des sols. A ce stade, si les entrepôts ne sont pas visés par cette disposition, plusieurs amendements déposés proposent d'étendre cette mesure aux surfaces de stockage utilisées pour le commerce électronique. Elle s'appliquerait à tous les entrepôts e-commerce situés en France. La mesure viserait donc à la fois les entreprises de e-commerce, notamment pour celles qui disposent de leur propre entrepôt, mais aussi de très nombreuses entreprises logistiques opérant pour le compte de plus de 100.000 sites de vente en ligne ;
- **Instaurer une taxe sur la livraison des biens commandés en ligne** (*ce sujet n'a pas encore été discuté*).

Les actions entreprises par la FEVAD :

En amont de ces discussions, la FEVAD s'est mobilisée au travers de plusieurs actions, en particulier sur la mise en place d'un moratoire :

- Contribution de la FEVAD lors des auditions par les rapporteurs,
- Rendez-vous et échanges avec les parlementaires clés (Lionel Causse, Marie Lebec, Aurore Bergé, Cendra Motin), et les cabinets ministériels (Barbara Pompilli, Bruno Le Maire, Cédric O)
- Envoi des positions FEVAD aux interlocuteurs clés,
- Coordination avec les acteurs de la logistique (France logistique, Afilog, TLF).

Point de situation à date :

Les débats en commission ont été tendus et caricaturaux traçant une ligne entre les défenseurs du e-commerce et ceux qui souhaitent un autre modèle. Nous pouvons noter les interventions de plusieurs parlementaires :

M. Lebec et G. Kasbarian : Rappel des chiffres de l'artificialisation (on ne résout même pas 1% du problème en s'attaquant aux entrepôts >> débat symbolique) / « Penser que lutter contre les entrepôts va favoriser le commerce physique c'est méconnaître la chaîne logistique »
JR. Cazeneuve a utilisé l'argument selon lequel la proximité des entrepôts contribue à la lutte contre le CO2.

A. Bergé est également montée au créneau ([LCP](#)) : « Les entrepôts s'installeront aux portes de nos frontières, les emplois seront délocalisés mais nous conserverons l'empreinte carbone »

Tous les amendements ont été rejetés à ce stade des discussions.

Prochaines étapes :

Les discussions se poursuivront lors de la séance publique où de nouveaux amendements seront certainement déposés à l'initiative du lobby anti-e-commerce tels que les Amis de la Terre et la Confédération des commerçants de France, tous deux très actifs sur ces sujets depuis le début des débats. Nous allons donc rester vigilants et mobilisés. Et nous continuerons à nous opposer avec détermination au moratoire sur les entrepôts e-commerce qui ne nous apparaît pas être comme une réponse adaptée aux besoins environnementaux, économiques et sociaux. Nous suivons activement toutes les autres mesures qui peuvent potentiellement impacter le secteur.

2. Le rapport « pour un développement durable du commerce en ligne »

Le contexte :

Ce rapport a été remis au Gouvernement par France stratégie, le conseil général de l'environnement et du développement durable et l'inspection des finances. Ce rapport présente un diagnostic de l'impact économique, social et environnemental, et formule 15 propositions pour que le développement du commerce en ligne soit « plus durable ». Parmi les principales propositions, il convient de noter :

- Renforcer l'équité concurrentielle avec le commerce traditionnel ;
- Mieux prendre en compte la logistique dans l'aménagement du territoire ;
- Améliorer l'impact environnemental des livraisons ;
- Accompagner la mutation du commerce de détail ;
- Créer un label pour mieux informer le citoyen- consommateur.

Les actions entreprises par la FEVAD :

Pour rappel, la FEVAD a été auditionnée par la mission chargée de l'élaboration de ce rapport et a été un contributeur actif, notamment sur les données chiffrées du secteur.

Prochaines étapes :

Deux missions viennent d'être lancées :

- **Mission « Développement de filières de e-commerce et de logistique responsables » :**
Dans le prolongement du rapport, le Gouvernement a confié une mission à Mme Idrac et M. de Margerie (France Stratégie) qui permet de dépasser le diagnostic posé et d'examiner les stratégies des acteurs concernant la qualité et la durabilité des opérations et des emplois, et, le cas échéant, de proposer des pistes visant à appuyer les bonnes pratiques ;
 - A travers une concertation, la mission précisera les engagements que les professionnels seraient prêts à prendre afin i) de réduire les impacts sur le plan environnemental, ii) d'assurer que les commerces traditionnels puissent bénéficier des opportunités de la vente en ligne et iii) d'encourager des comportements de consommation plus responsables ;
 - En outre, la mission fera émerger des propositions sur les incitations que l'Etat et les collectivités territoriales pourraient mettre en œuvre pour inciter les acteurs à s'engager dans cette démarche. Ces engagements réciproques pourraient ensuite être présentés et déclinés à l'échelle régionale ;
 - Mme Idrac et M. de Margerie seront amenés à identifier les acteurs de la logistique et du e-commerce avec lesquels travailler plus étroitement pour des engagements réciproques ayant vocation à être formalisés au printemps 2021.

- **Mission « Logistique Urbaine Durable » (LUD) :**
Le Gouvernement a décidé le déploiement d'une stratégie nationale de logistique urbaine au plus près des acteurs locaux qui constituera l'un des éléments-clés du verdissement et de la compétitivité de la filière logistique française. La mission, portée et animée par Anne-Marie Idrac, Jean-Jacques Bolzan (Toulouse) et Anne-Marie Jean (Strasbourg), vise à recenser ce qui, aujourd'hui, fait obstacle au déploiement d'une logistique urbaine efficace, respectueuse de l'environnement et durable sur nos territoires, à structurer des axes d'amélioration concrets relevant des niveaux national ou local et à formuler des propositions de simplification réglementaire ou de bonnes pratiques qui pourraient alimenter notre stratégie en la matière ; La mission devrait rendre un premier rapport fin mars et sa contribution finale d'ici mi-juin.

La FEVAD a pris attache auprès des différents interlocuteurs afin de poursuivre notre mobilisation et de contribuer à ces deux missions.